

AVIS À TOUS LES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

Programme d'Aide aux Employés (PAE)

Changement à compter du 1^{er} avril 2016

Nous désirons vous informer qu'à compter du 1^{er} mai 2016, les services de PAE seront offerts par **Impact Mauricie Inc.** Ce changement de fournisseur fait suite à l'appel d'offres public réalisé, en mars dernier, afin d'assurer une continuité de service après le 30 avril 2016, date à laquelle le contrat nous unissant avec le Groupe Renaud se terminait.

Qui offrira les services dorénavant?

Impact Mauricie sera responsable des services d'évaluation et de consultation. Cette organisation regroupe des professionnels accrédités et indépendants, membres de leur ordre professionnel, sélectionnés pour leur vaste expérience dans les techniques d'aide aux individus pour évaluer et aider à résoudre leurs problèmes d'ordres personnels et professionnels.

Comment bénéficier des services du PAE?

1. À compter de maintenant, pour utiliser les services du programme, vous pourrez communiquer avec Impact Mauricie au **numéro sans frais 1 888 340-3348**.
2. Une fiche de renseignements sera complétée avec vous, dont toutes les informations resteront strictement **confidentielles**.
3. Un professionnel communiquera avec vous dans un délai de 24 à 48 heures pour fixer un rendez-vous dans les jours suivants.

*Si vous avez déjà un dossier avec un intervenant, sachez que Impact Mauricie privilégie la relation de confiance déjà établie. Le nécessaire sera donc fait afin de **maintenir le lien thérapeutique**, mais dans le cas où il s'avérerait impossible de poursuivre avec le même professionnel, votre dossier sera confié à un consultant collaborant avec Impact Mauricie.*

Dans l'éventualité où vous auriez déjà une rencontre prévue après le 30 avril 2016, via l'ancien programme d'aide, il est important que vous contactiez Impact Mauricie avant cette rencontre afin de valider la bonne continuité de votre suivi.

Comment sera assuré le respect de la confidentialité?

La confidentialité est l'une des principales caractéristiques de ce service d'aide. Aucun renseignement, de quelque nature que ce soit, ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de la personne qui a recours au PAE. Tout contact, information ou conversation entre l'intervenant professionnel et la personne qui bénéficie du programme d'aide demeure **strictement confidentiel et sans préjudice**.

Quels sont les services dispensés?

Chaque année, à partir du 1^{er} mai, tous les employés admissibles pourront bénéficier de **4 rencontres** avec un intervenant psychosocial (*psychologue, travailleur social ou conseiller d'orientation*). Les employés réguliers et les employés temporaires travaillant sur une période continue de six mois ou plus, sont admissibles.

Veillez prendre note que le PAE est offert uniquement aux employés admissibles. **Les membres de la famille immédiate des employés admissibles n'ont donc pas accès au PAE.**

Pour contacter votre programme d'aide en tout temps :